



PRÉFET DE LA RÉGION CENTRE

Orléans, le **28 OCT. 2010**

AVIS de l'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE
Demande d'autorisation d'exploiter une carrière à ciel ouvert de sables et graviers
Installations classées pour la protection de l'environnement
Société LAFARGE GRANULATS SEINE NORD
Commune de DORDIVES (45)
« Camping »

1. PRÉSENTATION DU PROJET	1
1.1. PRÉSENTATION	1
1.2. IMPLANTATION.....	1
2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX	1
3. ANALYSE DE LA QUALITÉ DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE.....	1
3.1. ÉTUDE D'IMPACT.....	2
3.1.1. <i>Analyse de l'état initial du site et de son environnement.....</i>	<i>2</i>
3.1.2. <i>Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation</i>	<i>2</i>
3.1.3. <i>Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site.....</i>	<i>3</i>
3.2. ARTICULATION DU PROJET AVEC LES PLANS ET PROGRAMMES CONCERNÉS.....	3
3.3. ANALYSE DES CONDITIONS DE REMISE EN ÉTAT DU SITE	3
3.4. ÉTUDE DES DANGERS	3
3.5. RÉSUMÉS NON TECHNIQUES DE L'ÉTUDE D'IMPACT ET DE L'ÉTUDE DES DANGERS.....	4
4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET.....	4
5. CONCLUSION	4

La société LAFARGE GRANULATS SEINE NORD sollicite l'autorisation de poursuivre l'exploitation d'une carrière de matériaux alluvionnaires, dite « Carrière de Camping », sur le territoire de la commune de DORDIVES, aux lieux-dits « La Quarantaine », « Les Liberas », « Les Quatre arpents », « Port de Dordives », « Pâture sous le Bois » et Chemin du Loing,

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1. Présentation

Le projet constitue l'ouverture d'une carrière à ciel ouvert de matériaux alluvionnaires dans le cadre d'un projet de réhabilitation de l'ancien camping municipal et d'une ancienne peupleraie situés en bordure du Loing à DORDIVES.

L'emprise de la carrière porte sur une superficie totale de 36 ha 92 a 76 ca dont 21 ha 88 a 58 ca exploitables.

La durée de l'autorisation sollicitée est de 8 ans, dont la première année sera consacrée aux travaux de défrichage et la dernière à la remise en état finale de l'exploitation. Les réserves en place représentent un volume de 1 200 000 t de matériaux bruts. Le gisement sera extrait selon un rythme moyen annuel de 200 000 t/an, la capacité maximale annuelle d'extraction étant estimée à 300 000 t/an.

La profondeur moyenne de la fouille sera de 4,60 m. Elle est constituée de la terre végétale, des stériles de découverte et du gisement d'alluvions, dont l'épaisseur est de 2,90 m. Le tout-venant sera extrait en eau à l'aide d'une dragueline ou d'une pelle lors des travaux d'extraction sous la ligne électrique. La cote moyenne du carreau est fixée à 64 m NGF, la cote minimale à 61 m NGF. Il n'y aura aucune installation sur le site ; les matériaux seront acheminés vers l'installation de traitement exploitée par LAFARGE GRANULATS sur le site de Nançay, à 800 m au Sud du projet.

Une demande d'autorisation de défrichage portant sur une surface boisée non classée de 21 ha 99 a 91 ca a été déposée en parallèle de ce dossier.

1.2. Implantation

Le site est implanté au cœur de la plaine alluviale du Loing (rive droite), dans un secteur à relief plat marqué par l'abondance de boisements. Il est composé de deux ensembles séparés par un chemin rural : à l'Est, une importante peupleraie s'étendant jusqu'en bordure de la voie ferrée PARIS-MONTARGIS et à l'Ouest, l'emprise de l'ancien camping municipal de DORDIVES, installé en bordure du Loing. Le projet est également délimité au Nord par des zones naturelles boisées implantées le long du Loing et du Betz et au Sud, à proximité de la RD 62 et autour des structures d'accueil de l'ancien camping, par des boisements séparés par des friches, de petites peupleraies et des espaces rudéralisés (pelouses, jardins, dépôts divers).

Les habitations les plus proches sont celles du bourg de DORDIVES situées à 100 m à l'Est du projet, entre la RD 2007 et la voie ferrée, puis celles des hameaux du « Pont de Dordives » et de « Néronville » respectivement à 300 m et 700 m au Sud-Ouest, et enfin celles du hameau « Petit sous la Vigne » 750 m au Nord-Ouest du projet.

Les Etablissements Recevant du Public (ERP) implantés à proximité du projet sont la gare à 50 m à l'Est, des commerces, hôtels, restaurants en bordure de la RD 2007, à 200 m à l'Est et au Sud Est.

Les populations sensibles recensées au Sud-Est du projet sont représentées par la maison de retraite (à 550 m) et l'école maternelle et élémentaire (à 900 m). Elles sont séparées du site par la voie ferrée.

2. IDENTIFICATION ET HIERARCHISATION DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Les enjeux environnementaux ont été correctement identifiés dans le dossier de demande d'autorisation remis par le pétitionnaire. Ils sont hiérarchisés par l'autorité environnementale (voir tableau en annexe).

Les enjeux environnementaux principaux, susceptibles d'être impactés par le projet, sont :

- la protection des eaux souterraines,
- la faune et la flore.

3. ANALYSE DE LA QUALITE DES ETUDES ET DES MESURES PRISES PAR LE PÉTITIONNAIRE POUR PRESERVER L'ENVIRONNEMENT DU SITE

Les études présentées dans le dossier de demande d'autorisation comportent les éléments prévus par le Code de l'Environnement et couvrent l'ensemble des thèmes requis.

3.1. Étude d'impact

3.1.1. Analyse de l'état initial du site et de son environnement

L'analyse de l'état initial et de son environnement est complète et les informations appropriées. Le dossier liste correctement les différents zonages du patrimoine naturel.

3.1.1.1. Eaux souterraines

Le projet est concerné par le Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Loing : l'emprise sollicitée pour la future carrière est située en zone d'aléa fort.

Les conclusions sont tirées par similitude à partir d'une étude hydraulique relative au site de la carrière de Nançay (distant de 800 m) sans qu'il y ait d'étude spécifique au présent projet.

La nappe de la Craie alimente la nappe alluviale du Loing. Elle est également en constante interaction hydrologique avec le Betz qui repose sur cet aquifère. Le niveau moyen de la nappe alluviale au droit de la carrière évolue entre 67,5 m NGF à l'ouest et 68 m NGF à l'Est, soit 1 m en-dessous du terrain naturel avec un battement d'environ 40 cm. Le niveau des Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) se situe à la cote de 69,77 m NGF. Le dossier précise que les écoulements des crues se propagent du Sud vers le Nord.

Un rabattement partiel et temporaire de la nappe sera nécessaire pour décapager la terre végétale et les stériles de découverte se trouvant en eau.

La nappe de la Craie assure la majorité des prélèvements notamment pour l'alimentation en eau potable et présente une forte vulnérabilité.

3.1.1.2. Faune, Flore

L'état initial du projet détaille les milieux rencontrés et la flore présente. La majorité du site est couverte par une peupleraie abandonnée et l'ancien camping municipal (friches, bâtiments, plantations). Quelques milieux patrimoniaux ont été recensés : rives du Loing et du Betz et boisements de frênes associés, secteurs de mégaphorbiaies abritant plusieurs populations de Pigamon jaune (espèce végétale protégée mais localement commune), prairie sèche.

L'inventaire a également permis d'identifier un cortège assez diversifié de 5 espèces d'insectes déterminants au titre des ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Floristique et Faunistique) et de 6 espèces de chauve-souris (utilisant la zone comme territoire de chasse). Aucune espèce rare ne se reproduit dans l'emprise du projet.

3.1.2. Analyse des effets directs et indirects, temporaires et permanents de l'installation

3.1.2.1. Eaux souterraines

La sensibilité du projet au risque d'inondation par remontée de nappe est forte par la présence de la nappe alluviale en communication directe avec la nappe de la Craie. Les terrains sont sensibles à d'éventuelles pollutions de surface.

L'arrêté ministériel du 22 septembre 1994, relatif aux exploitations de carrières et aux installations de premier traitement des matériaux de carrières, précise que « le pompage de la nappe phréatique pour le décapage, l'exploitation et la remise en état des gisements de matériaux alluvionnaires est interdit, sauf autorisation expresse accordée par l'arrêté d'autorisation après que l'étude d'impact en a montré la nécessité ».

L'épaisseur moyenne de la découverte est de 1,70 m de profondeur tandis que la profondeur moyenne de la nappe est de 1,20 m. Les matériaux de découverte se trouvent partiellement noyés. Le pétitionnaire envisage pour les phases de décapage un pompage partiel et temporaire de la nappe afin d'éviter une déstructuration des sols et une remobilisation trop importante des MES (Matières en Suspension).

Cependant, le rabattement de la nappe par pompage pourrait entraîner une modification locale de la surface piézométrique elle-même susceptible de provoquer une variation du gradient hydraulique (différence de charge hydraulique entre deux points d'un aquifère) et donc du débit d'écoulement en amont et en aval. De manière à limiter le rabattement au maximum pendant les phases de décapage, le projet a été défini en concertation avec un laboratoire extérieur en mettant en place des mesures d'atténuation.

Le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection de captage d'Alimentation en eau Potable (AEP).

3.1.2.3. Faune, Flore

L'exploitation de la future carrière est susceptible de perturber les habitats naturels et de porter atteinte aux espèces naturelles recensées ci-dessus.

3.1.3. Mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site

3.1.3.1. Eaux souterraines

De manière à limiter au maximum le rabattement de la nappe pendant les travaux de décapage, le pompage sera partiel, uniquement utilisé pour les activités de décapage, quantifié et maîtrisé. Les surfaces de rabattement seront limitées à 400 m² et les débits à 107 m³/h. Les eaux de pompage seront réinjectées dans les fouilles d'exploitation précédentes encore en eau. Le plan de phasage prévoit un réaménagement de la berge Est au plus vite par remblaiement, faisant obstacle aux impacts piézométriques induits par le rabattement de nappe sur la voie ferrée (système de barrière étanche permettant d'assurer la stabilité des remblais).

Les rabattements seront limités aux périodes d'étiage, les hauteurs de rabattement et les débits rabattus resteront toujours dans le même ordre de grandeur que ceux calculés par le laboratoire extérieur. Des mesures de niveaux d'eau (bi-mensuelles en période de rabattement et mensuelles hors période de pompage) seront réalisées sur les piézomètres du camping.

Il n'y aura aucun stockage d'hydrocarbures sur la carrière. Le ravitaillement en carburant et l'entretien courant des engins seront réalisés sur une aire étanche fixe équipée d'un déshuileur. L'entretien lourd et la maintenance seront réalisés sur la plate-forme étanche du site de Nançay.

Le remblaiement des zones réaménagées en prairies et le profilage des berges du plan d'eau seront réalisés à l'aide de matériaux provenant du site (terre végétale, stériles de découverte) ou de fines décantées issues de la production du site de Nançay. Il n'y aura aucun apport extérieur.

L'extraction se fera dans le sens d'écoulement de la nappe pour éviter la mobilisation des MES. Des analyses de qualité de la nappe seront réalisées une fois par an à partir des piézomètres du site.

Les stocks seront implantés de manière à ne pas faire obstacle à l'écoulement des eaux.

Pour limiter les risques d'érosion régressive des berges du plan d'eau amorcée par les courants de crue et de décrue, une bande de 50 m sera maintenue entre l'extraction et les rivières du Betz et du Loing. Le réaménagement sera coordonné à l'extraction et consistera en un talutage des berges en pente douce pour empêcher l'érosion mécanique liée aux écoulements. Une surveillance des berges après chaque crue permettra de détecter une éventuelle zone de fragilité.

3.1.3.3. Faune, Flore

Des mesures d'accompagnement sont prévues pour le maintien du secteur de prairie sèche riche en insectes, du peuplement de frênes du secteur Sud et de la roselière, d'une zone non exploitée de 50 m le long des deux cours d'eau. Cette dernière mesure permettra en outre de préserver une partie des mégaphorbiaies du site et deux des quatre secteurs de présence du Pigamon jaune.

Par ailleurs, les opérations de décapage des terres végétales et des défrichements seront réalisées hors des périodes de reproduction des oiseaux (hors avril à juillet inclus).

Enfin, le pétitionnaire prévoit le déplacement des pieds de Pigamon jaune vers le secteur Nord où il est déjà présent, dans un milieu similaire. Aussi, parallèlement à la présente procédure de demande d'autorisation d'exploiter, le pétitionnaire précise dans son dossier qu'il sollicite l'autorisation de déplacer cette espèce protégée. A cet effet, un dossier établi au titre des espèces protégées sera déposé auprès de l'autorité compétente.

3.2. Articulation du projet avec les plans et programmes concernés

Le dossier déposé par l'exploitant prend en compte de manière satisfaisante les plans et programmes concernés. Le projet est compatible avec les lignes directrices du Schéma Départemental des Carrières, le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine Normandie et le PPRi du Loing.

3.3. Analyse des conditions de remise en état du site

L'objectif du réaménagement final est d'assurer la réhabilitation de l'ancien camping municipal qui est en friche depuis sa fermeture et de sa peupleraie pour créer un ensemble à vocation naturelle parfaitement intégré dans la vallée hygrophile du Loing.

Celui-ci sera constitué d'un plan d'eau de 16,8 ha avec deux îlots, des berges en pentes douces, des hauts fonds et des roselières, d'une prairie humide de 4,6 ha à l'Est accueillant un réseau de mares, de mégaphorbiaies et de boisements de frênes conservés lors de l'exploitation, de plantations compensatoires (haies, boisements sur 3,3 ha), d'une prairie maigre de 1,8 ha.

3.4. Étude des dangers

L'analyse des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation compte tenu de son environnement et de la vulnérabilité des intérêts mentionnés aux articles L.211-1 et L511-1 du code de l'environnement.

Les principaux risques étudiés dans le dossier concernent l'incendie, les risques naturels, la pollution des eaux et/ou des sols.

3.5. Résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers

Les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers abordent l'ensemble des enjeux identifiés et les exposent de manière claire et lisible pour le grand public.

Conclusion de l'autorité environnementale sur l'analyse des effets du projet sur l'environnement et sur les mesures prises par le pétitionnaire pour préserver l'environnement du site :

Le contenu de l'étude d'impact et de l'étude des dangers est en relation avec l'importance des risques engendrés par l'installation, compte tenu de son environnement. Les impacts sont bien identifiés et bien traités. Le dossier prend bien en compte les incidences directes, indirectes, permanentes ou temporaires du projet sur l'environnement sur l'ensemble des enjeux environnementaux identifiés. Par ailleurs, au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente de manière détaillée les mesures pour supprimer et réduire les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse des enjeux environnementaux et les effets potentiels du projet.

4. PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT PAR LE PROJET

L'analyse de l'état initial et des effets potentiels du projet ont permis de retenir des solutions destinées à offrir le meilleur compromis entre les différentes contraintes économiques, géologiques, techniques et environnementales.

Les impacts cumulés des deux projets de carrière sur le secteur ont été étudiés par le pétitionnaire, en particulier l'impact sur les plans d'eau. L'étude hydraulique présente dans le dossier précise que les impacts cumulés sont faibles.

L'intégration globale de l'installation dans le paysage a été prise en compte et les effets ont été appréciés au regard de la situation d'un secteur actuellement dégradé et en partie asséché. La réhabilitation globale du site, qui représente une surface totale d'environ 37 ha dont seulement 21 ha 88 a 58 ca sont concernés par le projet, apportera une amélioration, en terme écologique, à ces espaces naturels dont la gestion sera confiée, de façon pérenne, à une structure de type conservatoire.

5. CONCLUSION

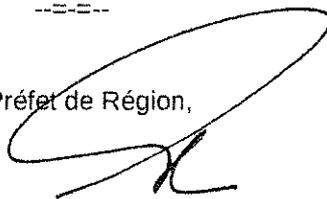
Au vu de l'analyse menée par le pétitionnaire dans son dossier de demande d'autorisation d'exploiter (étude d'impact et étude de dangers), l'autorité environnementale considère que :

- l'examen des effets du projet sur l'environnement (étude d'impact et étude de dangers),
- la justification du projet quant à la prise en compte des objectifs de protection de l'environnement,
- la définition des mesures de suppression et de réduction ou compensation des incidences du projet sur l'environnement,

sont représentatifs du projet et en relation avec l'importance des risques engendrés par le projet.

---=---

Le Préfet de Région,



Gérard MOISSELIN

ANNEXE

	Cotation de l'enjeu*	Commentaire et/ou bilan
Risques naturels	+	Projet situé en zone inondable.
Faune, flore	++	Présence de Pigamon jaune (espèce protégée) : déplacements des stations , entretien des espaces herbacés par fauche annuelle tardive.
Milieux naturels	+	Boisements périphériques conservés, Réaménagement coordonné à vocation écologique. Zones Nature 2000 à 1000 m, 1600 m et 2200 m.
Connectivité biologique	0	Aucune zone de connectivité biologique identifiée dans le dossier.
Consommation des espaces naturels et agricoles	+	Réaménagement du site en plan d'eau et zones humides intégrés dans le paysage de vallée alluviale.
Eaux superficielles et souterraines Captages d'eau potable	++	Exploitation en eau, Rabattement de nappe partiel par pompage Aucun rejet à l'extérieur du site, pas de stockage de fioul, ravitaillement sur aire étanche amovible, pas de remblais extérieurs, Suivi qualitatif des eaux souterraines et de celles du plan d'eau. Aucun captage d'alimentation en eau potable impacté par le projet.
Sols	+	Barrière étanche pour éviter déstabiliser la voie SNCF, Extraction à 50 m du Loing et du Betz, à 10 du Chemin du Loing, à 40 du gazoduc, Stots de protection de 10 m autour des pylônes électriques, Merlons limités en nombre et implantés parallèlement à l'écoulement des eaux en cas de crue.
Air	+	Extraction en eau, arrosage des pistes, limitation de vitesse, suivi des émissions de poussières
Odeurs	0	Aucune odeur ne sera émise par les installations.
Déchets	0	Systèmes de gestion et filières d'évacuation conformes sur le site de « Nançay ».
Energies	+	Utilisation d'hydrocarbures pour l'alimentation des véhicules et engins utilisés pour l'extraction.
Risques technologiques	0	Absence de risques ayant des effets qui sortent du site.
Santé	0	Pas de risque sanitaire particulier.
Trafic routier	+	Impact faible sur la RD 2007 (ex RN7), axe de fort trafic routier Augmentation du trafic poids-lourds sur la RD 62 (54 allers-retours/jour au maximum) mais limité à une courte distance (moins de 200 m) Chemin latéral fermé à la circulation (hors carrière), Chemin du Loing détourné.
Bruit	+	Campagnes de suivi des émissions sonores au démarrage des travaux, puis tous les 3 ans, 5 engins + 1 dragueline pour l'extraction en eau conformes à la réglementation en vigueur, avertisseurs sonores à fréquence modulée, augmentation des délais réglementaires vis à vis des habitations les plus proches, entretien des pistes et limitation de vitesse, mise en place de merlons
Émissions lumineuses	0	Non concerné.
Patrimoine architectural, historique	0	Aucun élément du patrimoine historique et architectural impacté par le projet. Vestiges archéologiques à proximité (gallo-romains en majorité).
Paysages	+	Conservation des boisements périphériques, Site à faible visibilité en périphérie du projet. Une bande non exploitée de 50 m sera maintenue entre l'extraction et les rivières du Loing et du Betz.
Autres :		

***Hiérarchisation des enjeux :** +++ : très fort ++ : fort + : présent mais faible 0 : pas concerné